



Partager un référentiel de compétences des développeurs économiques territoriaux

Projet

-
décembre 2016

La loi NOTRe¹ du 7 août 2015 renforce les responsabilités des Régions et des intercommunalités (communautés et métropoles) en matière de développement économique.

Cette nouvelle donne appelle la mobilisation des compétences professionnelles des développeurs économiques dont le nombre est évalué à 8000 personnes en France.

Dans ce contexte, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et le réseau national des agences de développement (CNER), en lien avec la Caisse des Dépôts et Régions de France, ont pris l'initiative dès 2015 de proposer une réflexion entre les principaux représentants d'employeurs de développeurs économiques.

L'enjeu : consacrer la professionnalisation de l'action économique locale en organisant une véritable communauté professionnelle.

¹ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Ces dernières années, l'essor des métiers du développement économique territorial a conduit les principaux organismes représentatifs des employeurs à formaliser des référentiels de métier/de compétences pour ce vaste champ professionnel. **Un référentiel partagé** du développeur économique territorial n'avait cependant jamais été réalisé. Tel est l'objet de ce document inédit : **partager une culture commune du développement économique territorial** tout en reconnaissant la **diversité des métiers** des développeurs économiques. Cette diversité est liée à la pluralité des modes d'exercice de ces professionnels et des structures au sein desquelles ces métiers sont exercés (collectivités, chambres consulaires, agences de développement, maisons de l'emploi et autres outils d'appui de statut associatif).

Ce référentiel est le fruit d'un travail partenarial des représentants des principaux employeurs de développeurs économiques : il s'appuie sur les référentiels existants², déjà réalisés par ces fédérations nationales, en apportant une plus-value : celle d'une approche collaborative. Ont pris part au groupe de travail : **la Caisse des Dépôts, l'AdCF, le CNER, CCI France, Initiative France, Alliance Villes Emploi, France Clusters** ainsi que le Réseau national de l'Economie Territoriale (RNET) et ARADEL en tant que membres associés et experts.

Objectifs

Ce référentiel commun vise 4 grands objectifs:

- identifier les **missions et compétences** des développeurs économiques
- appuyer l'organisation d'une **offre de formations certifiantes, initiales et continues** et la **reconnaissance mutuelle de ces qualifications professionnelles** en France, comme au sein des Etats membres de l'Union Européenne et à l'international³.
- faciliter le **recrutement** et les **mobilités professionnelles** (entre secteurs d'activité).
- Engager une réflexion sur les **évolutions prospectives des métiers** et sur les **positionnements** des développeurs économiques. ARADEL publiera en 2017 des travaux sur ce thème qui auront vocation à enrichir ce référentiel de compétences.

Ce référentiel doit permettre d'identifier les formations qualifiantes (initiales et continues) pour les développeurs économiques, et si besoin de développer une gamme complète de formations continues certifiantes dans le domaine du développement économique territorial.

Ces formations doivent à la fois correspondre aux **besoins des employeurs** et aux attentes des développeurs économiques dans leurs évolutions de carrière.

C'est un enjeu de **sécurisation des parcours professionnels** en prenant en compte la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

² Le groupe prend notamment en considération les deux référentiels de métiers déjà réalisés par Alliance Villes Emploi et déposés au RNCP : celui de chargé de mission de Gestion Prévisionnelle et Territoriale de l'emploi et des compétences (GPTEC) et celui de facilitateur de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

³ La profession de développeur économique est ainsi reconnue au Canada avec l'existence d'une certification professionnelle au Québec (source : APDEQ <http://www.apdeq.qc.ca/la-profession/certification-d-ec/index.aspx>)

Par ailleurs ce référentiel devrait permettre d'aider les recruteurs à établir la cartographie des compétences professionnelles à mobiliser pour la conduite des politiques de développement économique dans les territoires (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences). Il pourra ainsi accompagner la réorganisation et la montée en gamme de l'ingénierie d'appui au développement économique inscrit à l'agenda des conférences territoriales de l'action publique (CTAP), d'ici le 31 décembre 2016.

A qui s'adresse ce référentiel de compétences ?

Le groupe des fédérations d'employeurs de développeurs économiques a identifié **5 publics cibles** auxquels s'adresse ce référentiel de compétences.

- ✓ *1^{er} public cible : Les décideurs publics territoriaux* : élus des collectivités locales et de leurs organismes associés, organismes consulaires ; directions régionales de la Caisse des Dépôts
- ✓ *2^{ème} public cible : Les acteurs du service public de l'emploi et les instances nationales de la Fonction publique territoriale* (CSFPT, CNFPT)
- ✓ *3^{ème} public cible : Les manageurs et directeurs des ressources humaines (DRH) au sein des organismes employeurs*
- ✓ *4^{ème} public cible : Les établissements d'Enseignement supérieur et le monde de la recherche universitaire* (afin de faire progresser les connaissances dans ce domaine)
- ✓ *5^{ème} public cible : Les développeurs économiques salariés*

Eléments de définition de la profession de développeur économique territorial

Malgré la réalisation de plusieurs référentiels de compétences et l'essor de communautés professionnelles, la profession de développeur économique territorial gagne encore à être mieux reconnue en France.

Elle bénéficie de plusieurs définitions (ONISEP, CNFPT, ARADEL, ALLIANCE VILLES EMPLOI) et peut être rattachée à un Code ROME « E/M K1802 Développement local ».

Dans le cadre de son répertoire des métiers, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) définit le développeur économique comme celui qui :

« - Élabore et anime le projet économique du territoire.

- Accompagne et instruit, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques.

- Organise et met en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

- Assure la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité.

- Commercialise l'offre de services du territoire (emplois, disponibilités foncières et immobilières, zones d'activités, pépinières, etc.) ».

Les représentants des employeurs de développeurs économiques territoriaux se sont accordés pour enrichir cette définition comme suit :

Le développeur économique peut être défini comme un animateur de communautés d'expertises qui au fil du temps peut acquérir lui-même des compétences et une expertise spécifique sur son territoire.

Il est un accompagnateur à l'aide à la décision des élus locaux et/ou du chef d'entreprise pour le développement économique en assurant une fonction d'appui et de conseil.

Si le développeur est chargé d'**accompagner** les entreprises déjà implantées dans un bassin d'emploi, ce professionnel doit également **se tourner vers l'extérieur et vers d'autres agents économiques** : aide aux porteurs de projet qui souhaitent s'installer dans le territoire, prospection de nouveaux investisseurs, développement du financement participatif (sociofinancement ou *crowdfunding*) et du mécénat d'entreprise...

S'il doit donc être ancré dans son territoire pour valoriser les ressources locales, le développeur économique doit également faire preuve d'**agilité** et de **réactivité**, conduire une veille stratégique permanente, s'inscrire dans des **réseaux multiples** pouvant favoriser le développement local, réseaux qu'il devra interconnecter, cultiver et pérenniser.

Il doit aussi s'inscrire dans diverses **temporalités** : celles des collectivités et celles des entrepreneurs.

Il peut exercer **plusieurs rôles** en fonction des divers contextes et situations : **expert, assemblleur, pédagogue ; négociateur, animateur, facilitateur.**

Le développeur économique doit ainsi **savoir comprendre et favoriser les écosystèmes territoriaux et entrepreneuriaux**, actionner les leviers de l'innovation et l'internationalisation, collecter et analyser des informations stratégiques, révéler des potentialités de développement de son territoire à la fois exogène (tournée vers l'extérieur) et endogène (en favorisant les richesses déjà présentes dans le territoire).

Aujourd'hui, il doit prendre en compte dans son activité de **nouvelles approches et processus de développement local** (économie sociale et solidaire, économie circulaire...), le **renouvellement des formes d'entrepreneuriat** et les **nouvelles générations d'entrepreneurs** : micro-entrepreneurs, entrepreneurs de l'agroécologie, entrepreneurs sociaux, entreprises solidaires d'utilité sociale, etc.

Les missions et compétences des développeurs économiques sont utiles dans le contexte d'une accélération des cycles économiques, de l'explosion des flux et des mobilités, des mutations liées au numérique et à la digitalisation de la société qui impliquent une transformation de l'emploi et une grande diversité des modèles de développement territorial.

A l'heure de la préparation des Schémas Régionaux de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dont la mise en œuvre reste à formaliser et à concrétiser, les décideurs publics territoriaux gagnent à mobiliser les compétences professionnelles des développeurs économiques et d'autres professionnels du développement territorial pour :

- Replacer le développement économique et les politiques d'emploi au cœur du projet de territoire ;
- Connaître les tissus d'entreprises et les moteurs du développement économique local ;
- Renforcer les outils de dialogue et de partenariat avec le monde économique ;
- Effectuer un suivi attentif du rendement fiscal des activités économiques ;
- Activer le levier de la commande publique.

Les développeurs économiques peuvent prendre des appellations-métiers diverses selon les organismes employeurs. A titre d'exemple, au sein des réseaux consulaires, il s'agit des « chargés de mission appui aux entreprises » et des chargés de mission « développement territorial » pour le volet « projet de territoire ».

Ils peuvent également exercer leurs compétences en tant que consultants au sein de cabinets de conseil privés pour le compte de collectivités publiques (en assistance à maîtrise d'ouvrage) ou dans les entreprises.

Le choix d'un référentiel en 7 domaines d'activités stratégiques

Le référentiel de compétences des développeurs économiques s'organise en 7 domaines d'activités stratégiques qui font chacun l'objet d'une présentation synthétique permettant de décrire des « missions-types » :

1. ***Analyse socioéconomique de territoires***
2. ***Définition, conduite et évaluation de projets économiques territoriaux***
3. ***Gestion prévisionnelle et territoriale de l'emploi et des compétences (GPTEC)***
4. ***Promotion économique des territoires***
5. ***Création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire***
6. ***Accompagnement des entrepreneurs locaux : appui à la création, développement, reprise-transmission***
7. ***Développement de réseaux d'entreprises et animation de projets collaboratifs***

Mode d'emploi

- Afin d'apporter une aide au recrutement des développeurs économiques territoriaux et pour guider l'organisation de cursus et parcours de formation permanente, **chacun des 7 domaines d'activités stratégiques a été décliné en « missions-types ».**

Avertissements :

- L'expression « missions-types » désigne les activités principalement réalisées par les développeurs économiques territoriaux. Cette liste de missions se veut exhaustive tout en veillant au caractère synthétique de leur présentation.
 - Cette approche n'implique toutefois pas que chaque développeur économique territorial doive obligatoirement savoir exercer l'ensemble de ces missions.
 - Celles-ci peuvent faire l'objet de priorités stratégiques variables d'une région ou d'un territoire à l'autre en fonction du rôle dévolu aux acteurs publics nationaux et locaux ou en fonction de l'implication des partenaires sociaux (organisations patronales, syndicats de salariés) dans les projets de développement local.
 - Les développeurs économiques doivent en revanche en avoir une vision globale, transversale et articulée dans le cadre de leur exercice professionnel, caractérisé par un travail d'équipe et en réseau : le développeur économique n'intervient jamais seul mais exerce son métier aux côtés d'autres développeurs économiques et d'autres professionnels (urbanistes, experts en finances locales...) et acteurs du développement territorial avec lesquels il peut partager certaines missions, compétences et connaissances.
- **Compte tenu de leur dimension systémique, certaines missions et compétences de ces 7 domaines d'activité stratégiques peuvent se recouper et doivent même parfois être mises en synergie.**

Avertissements :

- Si chacun des 7 domaines de compétence de ce référentiel présente une cohérence, ces domaines ne sont pas nécessairement ou systématiquement cloisonnés les uns par rapport aux autres.
- En fonction du mode d'exercice des développeurs économiques, la maîtrise de ces compétences ainsi que l'exercice de ces missions ne s'inscrivent pas dans les mêmes temporalités.
- La présentation, sous forme de numérotation, de ces domaines d'activité d'indique donc pas, a priori, l'idée d'une chronologie dans la conduite des missions et l'exercice professionnel des développeurs économiques.
- En fonction du mode d'exercice des développeurs économiques et de leur positionnement par rapport aux décideurs publics (collectivités locales notamment), ces missions-types ne sont pas exercées avec la même profondeur de champ.

- **Ces missions requièrent la maîtrise de « compétences »,** définies comme des combinaisons de ressources, qualités personnelles, connaissances, savoir-faire qui, mobilisés dans des situations professionnelles identifiées, permettent d'obtenir des résultats évaluables.
- Enfin, le quatrième niveau de déclinaison et de lecture du référentiel précise les **connaissances et savoirs** mobilisables pour l'acquisition des compétences. Le référentiel est ainsi organisé sous la forme **d'une carte heuristique en quatre niveaux de lecture :**



En cours de relecture, cette carte heuristique complétera ce document dont la version intégrale sera publiée début 2017 avec le soutien de la Caisse des Dépôts.

1. Analyse socioéconomique de territoires

Au-delà des données brutes sur l'emploi, la création d'entreprises ou les niveaux de qualification, les diagnostics socio-économiques locaux doivent permettre d'analyser les différents moteurs du développement des territoires (cf. travaux de Laurent Davezies) et les flux de revenus qui circulent en leur sein. Cette approche offre une grille de lecture compréhensible à la fois par les élus et les entrepreneurs : la captation des flux de revenus et leurs effets d'entraînement sur l'emploi local (des secteurs de l'économie productive et/ou résidentielle).

Ces compétences permettent de mener des diagnostics territoriaux prospectifs et d'analyser le fonctionnement socioéconomique des territoires. Elles sont désormais partagées avec d'autres professionnels du développement territorial comme les urbanistes. Les développeurs économiques vont croiser ces compétences avec leurs propres capacités d'analyse des chaînes de valeur (relations inter-entreprises) et de compréhension des plans d'affaire des entreprises d'un secteur d'activité ou d'une filière.

La question des liens financiers et des stratégies fiscales développées entre établissements juridiquement liés, c'est-à-dire entre une société mère et ses filiales, est une autre dimension importante de ce domaine d'activité stratégique. Elle intéresse tout particulièrement les élus et développeurs économiques qui s'interrogent sur les conditions permettant d'optimiser les retombées de l'impôt économique au niveau local. Depuis plusieurs années, on assiste en effet à un découplage entre l'activité économique et les retombées fiscales dans les territoires. La connaissance du tissu économique tant sur le plan fiscal qu'en ce qui concerne ses caractéristiques juridiques, liens capitalistiques, transferts intra-groupes (prix de cessions) est ainsi un facteur de progrès essentiel pour appréhender le lien entreprise / territoire et penser des stratégies d'ancrage territorial de l'activité. Des bases de données existent et peuvent apporter des outils et méthodes d'observation des établissements du territoire afin de disposer d'une approche consolidée du tissu économique.

En tant que chargé d'études au sein d'une collectivité locale, d'un établissement consulaire, d'une agence de développement, d'une Maison de l'Emploi ou d'une structure porteuse de PLIE, le développeur économique pourra produire ces bases de données ou y avoir recours pour éclairer les décideurs et apporter une veille stratégique.

Mots clés : analyse territoriale, bases de données, connaissance locale de l'appareil productif, connaissance des tissus d'entreprises, diagnostic territorial, études économiques, économie géographique, géographie économique, flux de revenus, observation, planification stratégique, prospective territoriale, théorie de la base économique, veille stratégique

2. Définition, conduite et évaluation de projets économiques territoriaux

Dans un contexte d'accélération des mutations économiques (et de croissance faible à l'échelle nationale), les développeurs économiques s'attachent à identifier des ressources territoriales spécifiques, sur lesquelles ils peuvent bâtir des stratégies locales de développement économique. Positionné en tant que directeur d'un service économique d'une collectivité locale ou de « chef de projet », le développeur économique doit ici maîtriser de nombreuses compétences dans le domaine du management de projets (animation, pilotage et évaluation), de l'urbanisme (connaissance du foncier économique, cohérence territoriale des opérations d'aménagement), du droit et des finances publiques (commande publique). Il appuie les décideurs territoriaux dans la conduite du projet économique de la collectivité locale en veillant à la cohérence générale des interventions des différents opérateurs, en proposant notamment des orientations pour la (re)dynamisation des différents sites d'activités économiques. Il mobilise les acteurs économiques en proposant des cadres de dialogue adaptés avec les entreprises pour les associer en amont des projets territoriaux. Le développeur économique appuie ainsi la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement, souvent inscrite au cœur du projet de territoire. Il doit veiller au cadre de compatibilité des stratégies régionales (SRDEII), inscrire l'action économique de la collectivité dans une échelle plus large (bassin d'emploi).

Depuis une décennie, l'accélération des cycles économiques constraint les territoires à redéfinir des modes coopératifs d'analyse, d'anticipation et d'action à l'échelle des bassins d'emploi. La logique des flux modifie aussi les limites de l'action économique territoriale et conduit les développeurs économiques à se positionner sur de nouvelles expertises et des compétences multiples. Dans l'objectif d'assurer l'ancrage territorial des chaînes de valeur, de mieux prendre en compte les qualifications locales et de consolider les tissus d'activités, le développeur économique devra ainsi appareiller diverses stratégies à des échelles multiples (spécialisation, spécification, diversification).

Au delà de leurs missions d'« aménageur » (opérations d'aménagement de zones et parcs d'activités), les collectivités locales (intercommunalités en tête) sont amenées à développer de nouvelles compétences : animation de collectifs d'acteurs, catalyseur de nouveaux projets, partenaire d'expérimentations et co-développeur de solutions innovantes...

Mots clés : *animation de projet, bassins d'emploi, cohérence territoriale, coopérations, coordination et conduite de projets, évaluation des politiques publiques, interventions économiques, participation, points d'entrée, portage politique, système d'acteurs, régions, stratégies de développement, stratégies de localisations, transversalité, urbanisme*

3. Gestion prévisionnelle et territoriale de l'emploi et des compétences (GPTEC)

La gestion prévisionnelle et territoriale (ou territorialisée) des emplois et des compétences (GPTEC) est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux au sein d'un territoire identifié pour développer des stratégies d'anticipation, d'évolution et de réponses à donner en matière d'emplois et de compétences des entreprises, de construire des parcours professionnels et d'accompagner les besoins en gestion des ressources humaines. La notion de territoire permet d'intégrer les particularités locales en matière de main-d'œuvre, de stratégies de développement de filières, d'innovations économiques, d'évolution des métiers, d'implantations des entreprises, de mobilisation de TPE-PME...

La GPTEC permet une meilleure valorisation des ressources territoriales existantes, la concordance entre les besoins territoriaux et les ressources disponibles, ainsi que l'anticipation des évolutions présentes et à venir.

Pour cela, et à partir des outils des politiques de l'emploi et de la formation, la démarche de gestion territorialisée des emplois et des compétences vise une dynamique territoriale, en ciblant le public, salariés, et plus largement l'ensemble des actifs.

Pour conduire ces démarches, de nombreuses collectivités territoriales et leurs groupements ont mis en place des outils territoriaux de l'insertion et de l'emploi (sous forme d'associations ou de GIP), le plus souvent à échelle des bassins d'emploi. Ainsi les Maisons de l'emploi (MDE) et les Plans Locaux d'Insertion et d'Emploi (PLIE) mobilisent les compétences des développeurs économiques dont le cœur de métier est celui de la GPTEC et de l'anticipation des mutations économiques

Leur rôle est de développer, en complémentarité avec l'existant, des actions partenariales et innovantes dans les relations aux entreprises, mais également en faveur des parcours professionnels incluant la mobilité, les dispositifs de professionnalisation, les plateformes de reconversion, l'ingénierie de développement de l'emploi, l'attractivité du territoire, la qualité de l'emploi, la responsabilité sociale des entreprises...

Ce domaine d'activité bénéficie d'un référentiel de métier de chargé de mission GPTEC, élaboré et déposé au RNCP par l'Alliance Villes Emploi, réseau national des MDE et des PLIE.

Un autre référentiel de métier a été élaboré et déposé par l'Alliance Ville Emploi, celui de facilitateur de la clause sociale d'insertion et d'emploi.

Le levier de la commande publique, activé par la clause d'insertion et de promotion de l'emploi, complète et enrichit le domaine stratégique de la GPTEC tout en étant distinct dans son organisation et dans son fonctionnement.

Le métier de facilitateur en découle et installe le guichet unique de la clause sociale, porté par les MDE, les PLIE, les collectivités territoriales et leurs groupements.

Mots clés : *anticipation des mutations économiques, animation de projet, bassins d'emploi, cohérence territoriale, compétences, coopérations, coordination et conduite de projets, emploi, formation, intermédiation, insertion, orientation professionnelle, outils territoriaux, Maison de l'Emploi (MDE) Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qualifications professionnelles, sécurisation des parcours professionnels, stratégies, partenaires sociaux, ressources humaines, service public de l'emploi, territorialisation des politiques de l'emploi, systèmes d'acteurs, ingénierie territoriale, emploi, facilitateur de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi, activation de la commande publique, plateforme RH*

4. Promotion économique des territoires

Le développeur économique assure la promotion du territoire pour lequel il exerce sa mission, la prospection de nouveaux porteurs de projets à haute valeur ajoutée et la co-animation du territoire avec les autres acteurs économiques. En se basant sur les travaux déjà établis et l'échange avec ses partenaires, il fait ainsi émerger une identité territoriale forte, structurée et partagée en créant les outils de marketing territorial nécessaire. Pour ce faire, il met en place des actions de *benchmarking* (échange et transfert d'expériences) et d'intelligence économique.

Il favorise aussi la présence du territoire dans un certain nombre de réseaux économiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux pour appuyer le développement des entreprises du territoire et faciliter l'installation de porteurs de projets innovants notamment dans ses domaines d'activités « clés ». Travaillant en bonne intelligence avec l'ensemble des services économiques du territoire (services des collectivités, chambres consulaires, clusters, pôles de compétitivité, etc.), il prend part à l'animation économique locale, favorise les synergies et les rencontres (événementiel).

Dans son exercice professionnel, il doit aussi prendre en compte sur les autres politiques publiques (urbanisme, transports, habitat, culture, etc.) afin de renforcer les atouts territoriaux (facteurs d'attractivité) et de créer des avantages comparatifs pour le territoire. Lorsqu'elle est formalisée par les collectivités locales ou leurs agences, les développeurs économiques mettent en œuvre une stratégie de destination (politique touristique incluant le tourisme d'affaire, etc.).

En matière de promotion économique des territoires, le développeur économique doit être à l'aise en communication (notamment digitale), être en mesure d'évoluer dans les milieux de l'entreprise et d'aborder leurs problématiques aussi bien que de traduire une volonté politique forte et consensuelle. Il doit en outre faire preuve de leadership, d'intelligence relationnelle, de vision stratégique et proactivité.

Mots clés : *agences de développement économique, animation, attractivité, benchmarking, communication territoriale, community management, diplomatie économique, événementiel, intelligence économique, internationalisation, marketing territorial, promotion, prospection, réseaux et réseautage d'affaires, réseaux sociaux, rencontres, stratégie de destination, synergies*

5. *Création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire*

L'un des coeurs de métier historique du développeur économique est d'assurer la détection des projets de création ou de transfert d'entreprises dans son territoire en recherchant des solutions pour l'accueil physique d'établissements (sites de production, usines, etc.). Il assure ensuite la gestion des projets, jusqu'à l'implantation effective de l'entreprise. Pour ce faire, il met en œuvre la stratégie de marketing territorial (cf. domaine d'activité précédent *Promotion économique des territoires*). Il organise la prospection des entreprises des secteurs prioritaires pour le territoire pour détecter et concrétiser des projets d'implantation (logique de prospection exogène). Il peut également assurer la commercialisation du foncier et des programmes immobiliers à vocation économique. Au sein des collectivités locales, le développeur économique a pour mission de proposer des solutions immobilières adaptées aux entreprises (atelier-relais, villages ou hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs, couveuses, etc.)

Le développeur économique doit ainsi posséder une expérience de la prospection d'entreprise ou d'un « ingénieur d'affaires » (B to B), avoir des connaissances du marché de l'immobilier d'entreprise. Il doit acquérir des compétences en matière de création et gestion de portefeuilles clients, des capacités à négocier. Il doit également être à l'aise en matière de gestion de fichiers, maîtrise des techniques de prospection (*emailing*, courriers, contacts téléphoniques...) et de relations commerciales.

L'émergence de préoccupations en matière de gestion de portefeuille et de sites d'activités se traduit aussi par une diversification des produits immobiliers et par la territorialisation plus fine de l'action foncière et immobilière, surtout en milieu urbain. L'enjeu est de faciliter le parcours résidentiel de l'entreprise et de ses établissements au sein du bassin d'emploi.

Depuis une dizaine d'années, en partant des évaluations sur les dynamiques économiques locales en termes d'emploi, les développeurs économiques ont été conduits à dépasser l'opposition entre développement exogène et développement endogène: le développeur économique doit donc à la fois constituer et cultiver un « écosystème » favorable au développement des entreprises locales mais aussi se préoccuper de renouveler le tissu d'activité (consolidation des chaînes de valeur, politique d'attractivité, etc.).

Tous ces enjeux impliquent de travailler sur les aménités, les infrastructures et les services supports aux entreprises et à leurs salariés: réseaux (numérique, VRD), logement, emploi du conjoint, solutions de transports (plans de déplacements) et de logistique, crèches et restauration inter-entreprises, conciergerie, espaces de *coworking* et autres tiers-lieux d'activité... Au sein des collectivités, en lien avec les établissements consulaires, le développeur économique organise ainsi une « plateforme locale de solutions et de services ». Le développeur économique ne doit plus seulement « co-localiser » des entreprises sur une zone d'activités, mais renforcer la connectivité aux services pour chacun.

Mots clés : *accueil, aménités, climat des affaires, connectivité, détection, écosystèmes locaux, foncier, gestion de projets, implantation, infrastructures, gestion de portefeuilles, immobilier d'entreprises, infrastructures, prospection d'entreprises, services-supports, sites d'activité, transitions*

6. Accompagnement des entrepreneurs locaux : appui à la création, développement, reprise-transmission

Des développeurs économiques se sont spécialisés dans le soutien direct aux entreprises, en leur prodiguant conseil et expertise par la réalisation d'un état des lieux sur le projet entrepreneurial, une proposition de parcours d'accompagnement adapté, la mise en relation entre elles ou avec des entités publiques ou privées missionnées ou dédiées sur l'un des domaines (rôle d'intermédiation). Ces professionnels doivent maîtriser les règles fiscales, juridiques et comptables des entreprises, analyser des documents financiers, être en veille sur les évolutions des marchés et les réglementations, connaître les projets de développement sur le territoire et les acteurs / structures d'accompagnement / dispositifs de soutien susceptibles d'être actionnés pour répondre au besoin.

Les activités de ces développeurs économiques se déploient ici auprès des porteurs de projets et responsables d'entreprises dans de nombreux domaines : création d'entreprises et suivi les premières années, implantation ou extension des entreprises (solutions foncières et immobilières); développement des entreprises (modèles juridiques et économiques, marchés et débouchés des produits, import-export, normes et protection de l'entreprise, gestion du personnel, relations interentreprises ...) ainsi que l'accompagnement lors des difficultés rencontrées et pendant la phase de transmission-reprise d'entreprise.

Certaines de ces activités, lorsqu'elles sont menées avec un degré d'expertise élevé, donnent lieu à une spécialisation du développeur économique désignée dans un autre domaine d'activité (ex : développement de réseaux d'entreprises, gestion prévisionnelle et territoriale des emplois et des compétences, création d'un environnement favorable au développement des entreprises, etc.).

Mots clés : accompagnement, appui et conseil des porteurs de projet, droit des sociétés, fiscalité des entreprises, fonds de prêt, intermédiation, plans d'affaires, prêts d'honneur, réseaux d'accompagnement des entrepreneurs (Adie, BGE, France Active, Initiative France et Réseau Entreprendre), mise en relation, suivi de projets, parrainage, coaching, entrepreneuriat, communautés entrepreneuriales, management, reprise-transmission, transmissions de savoir-faire industriels et artisanaux.

7. Développement de réseaux d'entreprises et animation de projets collaboratifs

La vocation des réseaux d'entreprises est de soutenir l'innovation par le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) entre les membres qui les composent : entreprises, laboratoires de recherche (privés et/ou publics) et établissements d'Enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...).

Le développeur économique apporte ici aux décideurs publics territoriaux un éclairage sur la valeur ajoutée des réseaux et des projets collectifs pour la compétitivité de leurs territoires. Ils travaillent ainsi à identifier les modes opératoires pour l'émergence de ces réseaux, leur consolidation et la conduite de projets coopératifs.

Le réseau d'entreprises, constitué le plus souvent en association (type loi 1901), pourra prendre la forme de pôles de compétitivité, de *clusters*, de grappes ou de réseaux « filières » ou « marchés cibles »; il regroupe les entreprises, les centres de recherche et les institutions partageant un même domaine de compétences et une proximité géographique. Cette émulation créée un contexte favorable à l'émergence d'initiatives innovantes et collaboratives (entre entreprises et universités par exemple).

Pour accompagner les entreprises innovantes, les pôles et clusters déploient leur expertise et mobilisent leur réseau. Ils favorisent une appréhension collective du processus d'innovation, depuis la phase d'émergence jusqu'à la phase de valorisation des projets et la mise en marché. Les entreprises adhérant aux pôles et aux clusters trouvent des partenaires pour entrer dans de nouveaux projets d'innovation en ayant accès à de l'information scientifique et technique, des experts, une aide à l'ingénierie de leurs projets et au financement.

Au centre des réseaux d'entreprises et à la conduite de projets collectifs œuvrent des équipes formées et pluridisciplinaires, qui vont devoir :

- Allier des compétences managériales pour mobiliser, monter et piloter des projets, trouver les partenaires, gérer la structure ;
- Garantir des connaissances techniques spécifiques de la filière que le réseau représente, savoir important pour fédérer les entreprises et être crédible ;
- Etre proactif au développement du territoire et rompu aux mécanismes de la Recherche et l'innovation au sens le plus large ;
- mener un diagnostic territorial et déployer une intelligence économique au service des acteurs du réseau.

Mots clés : accompagnement des actions collectives de filières, assemblage de compétences, communautés et réseaux d'entreprises, clusters, culture scientifique et technique, clusters, milieux innovateurs, districts industriels, grappes d'entreprises, marchés cibles, pôles de compétences, projets collaboratifs, recherche développement innovation (RDI), interdisciplinarité, interfaces technologiques, sérendipité, stratégies de spécialisation intelligente, stratégie de spécification, systèmes productifs locaux.

Professionnalisation de l'action économique dans les territoires : 6 fédérations nationales d'employeurs s'engagent.

Communiqué, 15 décembre 2016

La loi NOTRe renforce les responsabilités des régions et des intercommunalités (communautés et métropoles) en matière de développement économique. Cette nouvelle donne appelle la mobilisation des compétences professionnelles des quelque 8000 développeurs économiques.

Dans ce contexte, 6 fédérations nationales d'employeurs* ont pris l'initiative de constituer, en lien avec la Caisse des Dépôts, **un groupe de réflexion sur la reconnaissance des compétences des développeurs économiques territoriaux**.

Après dix-huit mois de travail collaboratif, les membres du groupe ont identifié **7 domaines d'activité stratégiques** afin de **partager une culture commune** du développement économique territorial tout en reconnaissant la diversité des métiers.

L'enjeu : consacrer la professionnalisation de l'action économique locale en organisant une véritable communauté professionnelle au service de l'efficacité des politiques publiques et des stratégies territoriales.

Avec le soutien de la Caisse des Dépôts, **les 6 fédérations d'employeurs publieront début 2017 un référentiel commun des compétences des développeurs économiques** pour recenser et décrire les missions-types, savoir-faire et connaissances de ces professionnels.

Ce référentiel vise **4 grands objectifs**:

- identifier les missions et compétences des développeurs économiques afin d'accompagner la réorganisation de l'ingénierie territoriale ;
- appuyer l'organisation d'une offre de formations certifiantes, initiales et continues et la reconnaissance mutuelle de ces qualifications professionnelles en France, comme au sein des Etats membres de l'Union Européenne et à l'international ;
- faciliter le recrutement des développeurs économiques et les mobilités professionnelles des salariés entre les secteurs public, parapublic et privé.
- Engager une réflexion sur les évolutions prospectives des métiers et sur les positionnements des développeurs économiques ;

Pour en savoir plus : télécharger le document de présentation de la démarche

http://www.adcf.org/contenu-article?num_article=3445&num_thematique=4

* Assemblée des Communautés de France (AdCF), CNER (fédération des agences de développement économique), CCI France, Initiative France (réseau national des plateformes Initiative France), Alliance Villes Emploi (réseau national des Maisons de l'emploi et structures porteuses de PLIE), France Clusters (réseau national des pôles de compétitivité, business clusters et réseaux d'entreprises)

Contacts presse :

AdCF
Sandrine Guirado
s.guirado@adcf.asso.fr
01 55 04 88 13

CNER
Noémie Condomines,
n.condomines@cner-france.com
01 42 22 35 29

CCI France
Laure Prévet
l.prevot@ccifrance.fr
01 40 69 37 79

Alliance Villes Emploi
Marie-Pierre Establie d'Argencé
ave@ville-emploi.asso.fr
01 43 12 30 40

Initiative France
Amine Moussaoui
amine.moussaoui@initiative-france.fr
01 40 64 10 39

France Clusters
Véronique Durand
veronique.durand@franceclusters.fr
04 72 91 27 04